



LE REFERENT EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Selon le décret 2012-135 du 30 janvier 2012, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2012

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances de base réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention pour :

- ✓ Etre capable de mettre en œuvre, de suivre une démarche de prévention
- ✓ Etre capable d'évaluer les risques professionnels et de proposer des mesures préventives.

PEDAGOGIE :

Tableau

Vidéo projecteur

Support vidéo.

Validation par les exercices pratiques

Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire

PUBLIC CONCERNE:

Tout salarié, désigné par le chef d'établissement, pour s'occuper des activités de prévention et de protection des risques professionnels tels que définis dans la loi du 20 juillet 2011.

PRE REQUIS:

Aucun

PARTICIPANTS :

Minimum : 4 personnes

Maximum : 10 personnes

DUREE :

3 jours, soit 21 heures

INTERVENANT :

Formateur en sécurité

Ergonome du Travail

LIEU DE LA FORMATION:

En intra : Sur site

En inter : Crasville (50630).

La prévention des risques professionnels

- Les indicateurs de la santé et sécurité d'une entreprise
- Les enjeux des accidents et des maladies professionnels

Les acteurs de la prévention

- Les acteurs internes
- Les acteurs externes

La réglementation en vigueur en matière de sécurité et de conditions de travail

- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Les principes généraux de la prévention
- L'information et la formation des salariés
- Les vérifications périodiques
- Les responsabilités civiles et pénales
- Le droit d'alerte et de retrait

Les registres et documents obligatoires

- Les registres
- Les affichages
- Les règles et consignes internes

L'évaluation des risques professionnels

- Analyse de risques
- Présentation de la méthode :
 - ✓ recensement des risques
 - ✓ classement des risques
 - ✓ gestion des risques
 - ✓ suivi des actions correctives
- Le Document Unique
- Exercice d'application
- La visite des locaux

L'intervention des entreprises extérieures

L'accident du travail

- Ses conséquences : humaines, économiques
- Sa déclaration à la Sécurité Sociale
- Les soins à l'infirmerie
- Le compte rendu interne
- L'analyse de l'accident : méthode d'analyse
- Exercice pratique



S.A.R.L. au capital de 8000€ - RCS Cherbourg : 509 137 790 - Siret : 509 137 790 000 28
Numéro d'existence auprès du Préfet de la région Basse Normandie : 25500094750
29 Hameau Belle Croix, 50630 CRASVILLE Tél : 02 33 23 14 41
e-mail : contact@h2sformation.fr Site internet : www.h2sformation.fr